

Procès-verbal de séance

Séance du 23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-trois janvier à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 15 janvier 2019, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET</p> <p>EXCUSE :</p> <p>ABSENTE : Séverine PASSAQUAY</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 10</p>
--	--

Christine Blanchet est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 06 décembre 2018, à l'unanimité.

Délibération n° 2019/01/01

Programme immobilier avec SEMCODA. Convention de co-maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de l'opération de construction de cinq pavillons et d'une structure d'accueil pour la petite enfance, la commune s'associe à la SEMCODA. Pendant la durée des travaux de construction la mairie transfère la maîtrise d'ouvrage de la structure d'accueil pour la petite enfance à la SEMCODA.

Montant de la rémunération : 8.750€ hors taxes.

Unanimité

Délibération n° 2019/01/02

Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance : Maison d'Assistants Maternels (MAM) ou micro-crèche?

Après avoir analysé toutes les modalités de création et de fonctionnement d'une structure d'accueil pour la petite enfance et comparé les avantages et les inconvénients d'une MAM ou d'une micro-crèche, le conseil municipal décide de créer et d'aménager une micro-crèche dans le bâtiment construit en partenariat avec la SEMCODA. Les différentes possibilités d'aides financières seront étudiées pour ce projet .

Unanimité

Délibérations n° 2019/01/03 et 2019/01/04

SCDECI. Tranche 1 – Année 2019 : attribution du marché de travaux. Plan de financement

Après consultation, quatre offres ont été déposées sur la plateforme des marchés publics. Pour mémoire, les travaux étaient estimés à environ 190.500€ hors taxes.

Au regard des critères de jugements (60% pour le prix et 40% pour la valeur technique), l'entreprise BESSON SAS, de Marlioz (74270) est retenue pour réaliser les travaux de mise aux normes de la DECI compris dans la tranche 1 (suppression des poteaux incendie

non conformes, aménagement d'une réserve existante, création de réserves supplémentaires). Le coût de l'opération s'élève à 174.730€ hors taxes.
Les demandes de subvention seront actualisées avec ce montant réel de travaux.

Unanimité

Délibérations n° 2019/01/05 – 2019/01/06 et 2019/01/07

Travaux «Chez Pierrot». Avenants sur marché de travaux attribué à KIT BAT

Isabelle Kit sort de la salle.

- Lot 1 «menuiseries» : Avenant n° 3 d'un montant de 2.453€ hors taxes pour la pose de deux velux dans le logement T4.
- Lot 4 «plomberie, sanitaire, chauffage» : Avenant n° 4 d'un montant de 393,50€ hors taxes pour l'ajout d'un circuit secondaire de ventilation pour le système d'assainissement non collectif du bâtiment.
- Lot 2 «isolation, cloisons, doublage...» : Avenant n° 5 d'un montant de 4.050€ hors taxes pour corriger une erreur matérielle du devis initial.

A ce jour le montant des avenants s'élève à + 15.708,50€ hors taxes et le coût du marché attribué à KIT BAT passe à 204.000€ hors taxes.

Unanimité

Délibération n° 2019/01/08

Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Avenant n° 1

Depuis fin 2012 la commune transmet électroniquement aux services de l'Etat tous ses actes (arrêtés, délibérations, documents d'urbanisme et financiers) pour contrôle de légalité. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les documents de commande publique (marchés publics d'un montant supérieur à 209.000€ hors taxes) font également l'objet d'une transmission par voie électronique.

Unanimité

Délibération n° 2019/01/09

Personnel. Recrutements pour la période estivale 2019

Chaque année la commune recrute pendant les mois de juillet et août quelques jeunes mineurs âgés de 16 ans révolus qui, placés sous l'autorité de l'employé technique titulaire, ont à charge de participer à l'entretien des bâtiments communaux (nettoyage, peintures...) et des espaces verts (arrosage, désherbage, tonte...).

Unanimité

Délibération n° 2019/01/10

SIESS. Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36kVA.
Contrat établi pour la période 2020/2024.

Unanimité

Délibération n° 2019/01/11

Travaux «Chez Pierrot». VRD et système d'assainissement. Entreprise retenue

Par délibération n° 2018/10/40 en date du 10 octobre 2018 le Maire a été autorisé à consulter des entreprises pour aboutir à la réalisation de toutes les VRD indispensables à la finalisation du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère.

L'entreprise Jean-François BORGET, de Chêne-en-Semine (74) réalisera ces travaux pour un montant d'environ vingt mille euro hors taxes, y compris la fourniture et pose d'un système d'assainissement non collectif tel que préconisé par les services de la CCUR.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Voirie. Aménagement de l'intersection rue de Beaumont / rue de Jaffay / rue des Platières. Travaux réalisés cette année en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie. Coût restant à charge de la commune estimé à 19.250€ après réception aides publiques éventuelles.
- SPA de Marlioz. La cotisation par habitant est passée de 0,85€ à 0,95€ au 1^{er} janvier 2019. Pour mémoire, la commune compte 527 habitants (population légale INSEE).
- Agenda. Dimanche 26 mai 2019 :
 - Elections européennes de 8h00 à 18h00 en mairie. Organisation du bureau de vote avec l'ensemble des membres du conseil municipal.
 - Cérémonie «fête des mères» à 11h30 à la salle des fêtes.
- Lecture par Monsieur le Maire d'un courrier adressé par Madame MAGNIN, de Francens, concernant l'organisation par un groupe de bénévoles d'une balade à travers le territoire de la Semine. Tous les bénéfices de cette journée seraient reversés à une petite Challongeoise de 3 ans dont les problèmes médicaux nécessitent des investissements conséquents (soins et matériel adaptés).
Toutefois, si l'ensemble des élus est favorable à titre personnel à une telle initiative, une aide financière de la commune semble inenvisageable en direction de particuliers. Seule une demande émanant d'une association pourrait être étudiée.
D'ici le 1^{er} septembre 2019, date de cette «balade ô goût Seminois», et au vu de nouvelles informations éventuelles, cette question pourra être présentée à nouveau devant le conseil municipal.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

